



VOTES PRÉPARATOIRES AU CONGRÈS FSU
scrutin du 8 au 29 novembre 2012
SEINE-SAINT-DENIS



Syndiqué-e-s du SNES, du 8 au 29 novembre, votez pour choisir l'orientation de la FSU !

La Fédération Syndicale Unitaire (FSU), à laquelle appartient notre syndicat le SNES, organise en février 2013 son 7^{ème} congrès national. Tous les adhérents sont appelés à voter sur le rapport d'activité des trois dernières années, et sur l'orientation de la FSU pour les trois années à venir. Dans votre département, vous vous prononcez également sur le rapport d'activité départementale, et sur l'orientation de la section départementale pour les trois années à venir. Sauf si le vote est organisé dans votre section d'établissement, vous devez voter par correspondance en utilisant le matériel de vote ci-joint.

Attention : votre vote doit être obligatoirement posté le 29 novembre 2012, cachet de La Poste faisant foi.

BULLETIN DE VOTE - ENTOUREZ VOS CHOIX D'UN TRAIT APPARENT

VOTE n°1 : Orientation fédérale nationale

(se reporter au supplément de la revue fédérale *POUR* n°163 / octobre 2012)

Liste Unité et Action et sans tendance

Liste à l'initiative de l'École Émancipée (ÉÉ)

Liste Émancipation

Liste Unité, revendications, indépendance syndicale

Liste Front Unique

VOTE n°2 : Rapport d'activité fédérale nationale

(se reporter au supplément de la revue fédérale *POUR* n°163 / octobre 2012)

POUR

CONTRE

ABSTENTION

REFUS DE VOTE

Le rapport d'activité comporte 2 fenêtres qui correspondent à des points qui font débat. Chaque syndiqué(e) est invité(e) à indiquer l'appréciation dans laquelle il (elle) se reconnaît le mieux.

Fenêtre « **Protocole précarité** » (page 6)

A

B

Fenêtre « **Elections professionnelles 2011** » (page 12)

A

B

VOTE n°3 : Orientation fédérale départementale

Liste Unité et Action 93

Liste École Émancipée

Liste Émancipation

Liste Unité, revendications, indépendance syndicale

Liste Front Unique

VOTE n°4 : Rapport d'activité fédérale départemental

POUR

CONTRE

ABSTENTION

REFUS DE VOTE